

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL d'ADMINISTRATION DU CCAS**

Nombre de membres afférents au Conseil d'administration : 8 – en exercice : 8 – ayant pris part à la délibération : 5

N°02/11.03.2026

L'an deux mil vingt-six et le 11 mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bruno LAVAREC, Maire.

Date de convocation : 5 Mars 2026.

Présents : Bruno LAVAREC, Cédric BINET, Martine RETAILLEAU, Sandrine SIVY, Yvette JUBERAY, Annie MOISAN,

Absents excusés : Soazig PERRET, Marie-Christine MORGANT,

Monsieur Cédric BINET a été nommé secrétaire.

**Objet de la délibération : Approbation du compte de gestion 2025 du Budget CCAS**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorerie, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que la Trésorerie a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le

ID : 056-215600487-20260311-DM2CCAS-DE

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-préfecture

Pour extrait conforme,

Le Maire,

